

Note au réseau

07/12/2018

Projet de note de service flexibilité transversale

CONTEXTE : Pour rappel, il a un an, nous avons participé à une réunion d'échanges avec la Commission européenne sur la mise en œuvre de la flexibilité en France. La DGAI avait profité de cette occasion pour présenter son projet de note de service flexibilité transversale. La FNEC a à nouveau rencontré l'administration cette semaine afin d'échanger sur ce projet de note de service.

- **EXTENSION DE LA FLEXIBILITE AUX AUTRES FILIERES QUE LA FILIERE LAITIERE**

Jusqu'à maintenant, la filière laitière fermière était la seule en France à bénéficier de cette flexibilité permise par le Paquet Hygiène pour les ateliers de petite taille.

Aboutissement de plusieurs années d'échanges entre la FNEC et l'administration, la note de service Flexibilité du 7 novembre 2011 est une des plus belles victoires pour la filière laitière fermière ! Cette note avait été rédigée en étroite collaboration entre le ministère de l'agriculture et la FNEC en s'appuyant sur les nombreuses remontées des points difficiles lors des inspections transmises par notre réseau de techniciens fermiers. Décrivant point par point les adaptations possibles pour les ateliers transformant moins de 2 millions de litres de lait, elle a réglé, et règle encore aujourd'hui, de nombreux points problématiques lors des inspections officielles.

Or, les autres secteurs, comme la viande transformée à la ferme par exemple, n'ont jusqu'à aujourd'hui jamais bénéficié de telles mesures de flexibilité. La demande croissante de certains secteurs a poussé l'administration à engager il y a un an un projet de note de service transversale sur la flexibilité.

A l'automne 2017, l'administration nous avait transmis le projet d'instruction sur la partie commune aux différentes filières. Surpris par sa rédaction sous forme de tableau de même type que les fiches HACCP du Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène, nous avons immédiatement signalé à l'administration que ce format nous semblait inadapté, la flexibilité portant sur les textes réglementaires.

Après de nombreux échanges tout au long de l'année 2018 avec Thomas Longley, en charge de la coordination de ce projet, et Frédéric Bertassi (réfèrent national lait et produits laitiers) chargé de rédiger la fiche sectorielle laitière, tous deux nous ont transmis il y a un mois leur projet abouti, pour consultation.

Après avoir pris connaissance de l'instruction transversale et de la fiche sectorielle lait, et l'avoir étudié au sein de la commission fermière avec nos producteurs fermiers, **la FNEC a sollicité une rencontre avec l'administration afin d'échanger** sur nos interrogations et remarques sur le contenu de cette note et la manière de présenter la flexibilité.

- **RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATION LE MARDI 4 DECEMBRE**

Estelle Boullu (FNEC/FNPL) et Cécile Laithier (Idele) ont rencontré Thomas Longley et Geneviève Puissegur (DGA) mardi 4 décembre dernier.

Dès le début de nos échanges, nous avons rappelé notre objectif d'**avoir une instruction technique la plus lisible et adaptée possible à la production laitière fermière, sans remettre en question nos forts acquis inscrits aujourd'hui dans la note de service Flexibilité de 2011.**

Ensuite, comme nous l'avons déjà signalé lors de la première version il y a un an, **le format tableau** n'est pas approprié. Cependant, l'administration restant ferme sur la forme, nous avons donc proposé de changer/préciser les intitulés de colonne.

Concernant le corps transversal de cette nouvelle note, nous avons demandé que soient précisés plus clairement les critères d'accès à la flexibilité selon les secteurs :

- Soit un seuil minimum de volume de matières premières transformées ou produits fabriqués,
- Soit le nombre de personnes physiques travaillant en production est inférieur ou égal à 5,

En lait, tous les ateliers transformant moins d'un million de litres de lait sont concernés.

Nous avons rappelé l'**importance de notre Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène européen** validé par la Commission européenne et en cours de diffusion en France auprès des producteurs grâce aux 50 techniciens formés en septembre en lien avec l'Institut de l'Élevage. Il est essentiel de considérer ce GBPH européen à sa juste valeur pour la filière laitière fermière : nous avons ainsi veillé à son intégration dans l'ensemble de la fiche sectorielle lait de l'instruction, en y faisant référence le plus possible dans les différentes colonnes.

Ensemble, **nous avons relu point par point** le contenu de la fiche sectorielle lait en insistant sur chacun des points inadaptés à la filière laitière fermière ou hors contexte, et même sur certains éléments de la note de service Flexibilité 2011 complètement absents de ce nouveau projet et que nous avons fait intégrer (flexibilité sur les analyses de surfaces, l'enregistrement des températures...).

Nous nous sommes attelés à bien **différencier les obligations de résultats relevant de la réglementation, des obligations de moyens qu'introduisait à tort cette nouvelle instruction.** Par exemple sur les locaux et équipements, préciser qu'on peut appliquer la marche en avant dans le temps, ou bien le fait d'avoir des toilettes au sein de la fromagerie ou plus loin mais accessibles... Nous avons **insisté sur les éléments relevant de la responsabilité du producteur**, notamment sur la fréquence et la nature des analyses d'autocontrôles.

Nous avons **veillé à supprimer ou corriger les enregistrements et actions correctives inadaptés demandés** pour qu'ils correspondent aux acquis de la note de service Flexibilité de 2011, mais aussi à l'intérêt et la pratique des producteurs laitiers fermiers au sein de leur atelier de transformation.

Nous remercions pour cela l'administration de nous avoir permis d'**exprimer toutes nos remarques de façon constructive et interactive**, ce qui pour nous était important.

Ainsi, notre travail devrait permettre une fois de plus une meilleure prise en compte de la réalité de la production laitière fermière et nous nous sommes assurés que nos acquis ne soient pas remis en cause dans le cadre de l'extension de la flexibilité aux autres filières.

Enfin, **nous aurons l'occasion d'échanger à nouveau avec l'administration à ce sujet lors de notre journée réglementation le 18 décembre prochain**, où le projet de note de service flexibilité transversale sera présenté par l'administration.

Rendez-vous donc le mardi 18 décembre 2018 à la Maison du Lait pour faire le point ensemble.
Pour cela, vous pouvez remplir le formulaire d'inscription sur : bit.ly/JournéeRéglementation2018
